

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2018-05-13 - CESSION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE DI 55 AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ HYPER U – SA BEYNEL ET FILS**

L'an deux mil dix-huit, le dix sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 mai 2018

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Monique POISSON donne procuration à Annie DUROUX

Chantal DABÉ donne procuration à Michelle LOUSSOUARN

André CASTANDET donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Nicole NUGEYRE donne procuration à Xavier PARIS

François-Xavier RAHIER donne procuration à Évelyne DONZEAUD

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Sylviane STOME donne procuration à Jérémy DUPOUY

**Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur Jérôme VALLIER, directeur de la société HYPER U – SA BEYNEL ET FILS, a sollicité la Ville quant à l'achat de la parcelle cadastrée DI n°55 de 2451 m<sup>2</sup> jouxtant le centre commercial Grand Large aux fins de normaliser l'accès de la zone technique (arrière de Crescendo) pour les véhicules du SDIS en cas d'intervention et pour les véhicules de la COBAS pour le ramassage des ordures ménagères ainsi qu'afin de mettre en place une réserve d'eau pour les services de secours.

Pour information, la direction de l'Immobilier de l'État (le domaine) sollicitée par la ville a estimé le prix de vente dans son avis n°2017-33199V0904 du 30 octobre 2017 à 73 500 €.

Je vous propose donc:

- D'accepter cette cession de terrain au prix de 73 500 € au profit de la société HYPER U – SA BEYNEL ET FILS ou toute société qu'il se substituerait,
- D'autoriser le Maire ou son représentant, à signer l'acte de vente à intervenir,
- De confier à Maître LORIOD, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir.

Tous frais inhérents à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur.

#### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
Maire de Gujan-Mestras

Publication le 24/05/2018  
GUJAN-MESTRAS le 24/05/2018

